



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

ID : 001-210102091-20221212-2022\_38DELBIIS-DE



N°38/2022

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Séance du lundi 12 décembre 2022**

Date la convocation du Conseil municipal : 7 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux : 14

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Emelyne ETIENNE

**Présents :** Christine BLANC – Valérie MAYOR - Valérie LOUBET – Emelyne ETIENNE - Nicolas BUGNOT – Pierre-Luc CHATAIGNON - Norbert GILBRIN - Kévin FAVRE -

**Absents excusés :** Thierry GUICHARD - Loïc NORMANT donne pouvoir à Valérie MAYOR - Séverine VIRLOUVET donne pouvoir à Valérie LOUBET- Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

**Absents :** Johann BRESSON - Helena REBOULET

### **Objet : NOUVELLE ELECTION DU 4<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 25 mai relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint par démission de Mme Ludivine ADENOT acceptée par Monsieur le Préfet le 26 octobre 2022,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**Article 1er : Décide que l'adjoint à élire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,**

**Article 2 : Procède à l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :**

Est candidate : Madame Emelyne ETIENNE

Nombre de suffrages exprimés : 8

Nombre de votants : 8

Majorité absolue : 5

A obtenu : Madame Emelyne ETIENNE 8 voix

**Article 3 : Madame Emelyne ETIENNE est élue 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire et immédiatement installée dans ses fonctions.**

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.*



Le Maire,

Christine BLANC